



PROJET EDUCATIF
DE L'ALSH
SIOULET CHAVANON

2015/2020

PREAMBULE

Un projet éducatif, c'est quoi ?

METHODOLOGIE POUR L'ECRITURE D'UN PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif traduit l'**engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes.**

Il définit le sens de ses actions.

Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il est formalisé par un document. Il s'agit le plus souvent d'un **projet pluriannuel** qui vise à favoriser la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Ce projet permet :

- **aux familles** de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- **aux équipes pédagogiques** de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- **aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports (DDCS) :**
 - de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,
 - d'observer les éventuels dysfonctionnements et incohérences entre le fonctionnement de l'accueil et les objectifs énoncés,
 - de faire le lien avec d'autres dispositifs (contrats éducatifs locaux, contrats temps libre, emplois jeunes...). Par ailleurs, une meilleure connaissance de l'organisateur permet aux agents : d'adapter les conseils, de faire un lien avec la promotion de la vie associative et les dispositifs associés (Fonds national de développement de la vie associative, FONJEP...),
 - de repérer les liens à favoriser avec certaines politiques publiques (Contrats éducatifs locaux, politiques éducatives territoriales, agrément tourisme, ...) ou certaines autorités administratives (tourisme, direction de la consommation, de la concurrence et des fraudes, services protection de l'enfance...).

Quelques exemples possibles d'objectifs :

- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances,
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
- favoriser l'acquisition de savoirs techniques,
- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides,
- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, favoriser les liens intergénérationnels,
- favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge, améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...).

Plusieurs objectifs peuvent se combiner et se compléter. Ces objectifs **répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux et les enfants et jeunes du territoire d'implantation. Il est important qu'il y ait une concertation avec ces différents acteurs.**

Ainsi, avant l'écriture du Projet éducatif, certaines questions sont à se poser :

- Le contexte social est-il pris en compte ?
- Quel est le public accueilli : enfants n'étant jamais sortis de leur environnement proche, pratiquant ou non des activités collectives tout au long de l'année... ?
- Les objectifs tiennent-ils compte des dynamiques locales ?
- Les enfants et les jeunes ont-ils l'occasion de participer à des initiatives extérieures ?
- Les projets et actions liés à l'aménagement du territoire (intercommunalité, développement rural, politique de la ville...) sont-ils intégrés ?
- Y-a-t-il des démarches et des propositions différentes selon les tranches d'âges ?
- S'agit-il d'objectifs à court terme ou s'inscrivent-ils dans la durée ?
- Est-il prévu une continuité lorsqu'une partie (voire la totalité) de l'équipe pédagogique change (le projet éducatif étant le socle de l'ensemble des accueils) ?
- La place et le rôle des acteurs, et notamment ceux qui font partie de l'équipe pédagogique, sont-ils clairement identifiés ?

Pour résumer :

- le garant :
 - du **projet éducatif** est la personne qui **organise** l'accueil,
 - du **projet pédagogique** est la personne qui **dirige** l'accueil.

L'articulation entre les deux projets, l'un élaboré par l'organisateur et l'autre par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique, **est essentielle** et permet d'éviter des dysfonctionnements.

Il est important que l'équipe pédagogique ait connaissance des orientations de l'organisateur, des dispositions prises pour le déroulement de l'accueil et les moyens à sa disposition pour mettre en œuvre le projet pédagogique. Il est tout aussi nécessaire que l'organisateur ait connaissance du projet pédagogique et des conditions de déroulement de l'accueil, par notamment l'organisation de rencontres régulières ou de visites.

L'instance indispensable pour la mise en œuvre du projet éducatif est donc le **comité de pilotage**.

Le comité de pilotage sera donc constitué, en Sioulet-Chavanon :

- des élus inscrits à la commission enfance jeunesse,
- des représentants de parents des écoles de Messeix, Bourg Lastic et Herment/Verneugheol,
- des directeurs des écoles et du principal du collège de secteur,
- des partenaires institutionnels et financiers comme La CAF, la MSA, la DDCS mais également des spécialistes sur un domaine particulier...

Le comité se réunira trois fois dans l'année et aura pour missions de :

- redynamiser les questions relatives à l'enfance jeunesse,
- développer des actions en lien avec les intentions éducatives et pédagogiques,
- fédérer la communauté éducative et proposer des projets communs

Le comité de pilotage ne sera pas l'organe qui valide.

La charge de validation revenant aux élus de la Communauté de communes via le Conseil communautaire/ le Bureau communautaire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Sioulet-Chavanon est une collectivité située en milieu rural, comptant en 2012, 3722 habitants. Deux cantons accueillent cette population : le canton de Bourg Lastic et le canton d'Herment. Les 12 communes de la Communauté de communes Sioulet – Chavanon sont les suivantes : Bourg Lastic, Briffons, Lastic, Messeix, Saint Sulpice, Savennes, Herment, Prondines, Saint Germain – Près – Herment, Sauvagnat, Tortebeffe, Verneugheol.

Cette communauté de communes est située à l'extrémité ouest du département du Puy de Dôme, au sud du SMAD des Combrailles. A la charnière entre 3 départements et 2 régions, la Communauté de communes Sioulet – Chavanon est un territoire de moyenne montagne. Le territoire est organisé autour d'un réseau de plusieurs bourgs, avec Bourg Lastic, Messeix et Herment.

L'offre de commerces et services se localise dans les différentes bourgs mais ces derniers rencontrent de réelles difficultés à maintenir leur niveau de services et d'équipements au vu de la diminution de leur population et de celle des territoires proches. Le territoire reste dépendant des villes proches pour une offre plus structurante, notamment pour l'enseignement supérieur (Université, lycée...) mais également pour l'équipement commercial, culturel, de santé, de formation... Dans ce sens, Clermont Ferrand (50 minutes à 1h00) ou Ussel (30 à 45 minutes) rayonne sur l'ensemble du territoire.

Le développement de l'économie présentielle et des services à la personne est un objectif de développement de la Communauté de communes. Cela apparaît comme le meilleur moyen de fixer la population sur ce territoire.

La stratégie 2015/2020, commune avec le Pays des Combrailles, entend donc poursuivre le maillage du territoire en matière d'enfance-jeunesse mais aussi d'offre culturelle et de loisirs, le développement et la mise en réseau des services de maintien à domicile et favoriser le maintien des commerces de proximité.

Le développement des services a fait l'objet d'un effort important sur la période 2009/2014 (fonctionnement de l'accueil de loisirs, activités en faveur des jeunes, réseaux de lecture publique, école de musique et de danse, services d'aide à domicile...). Néanmoins, des besoins sont encore très forts en particulier sur les services liés à l'enfance et à la jeunesse ou à la santé, pour lesquels le territoire présente encore un déficit, notamment en investissements structurants.

La population jeune du territoire compte 457 enfants de 0 à 17 ans (chiffres CAF/MSA au 31/12/2011) dont 74.6% sont regroupés sur deux communes : Bourg Lastic et Messeix.

Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, c'est quoi ?

Les A.L.S.H font l'objet d'une réglementation et d'une législation spécifique à la protection des mineurs. Le fonctionnement des ALSH est donc inscrit dans le **Code de l'Action Sociale et des Familles**. Les actions mises en œuvre dans ce cas sont placées sous l'autorité de l'organisateur et doivent faire l'objet d'une **déclaration** auprès des services déconcentrés de l'Etat (DDCS du Puy de Dôme).

L'organisateur doit respecter les **conditions d'encadrement réglementaires** (qualification, taux et capacité). L'organisateur doit également transmettre à la DDCS un **projet éducatif** (L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles) et un **projet pédagogique**.

L'A.L.S.H. doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli.

C'est un lieu de vie à part entière qui s'appuie sur trois grandes valeurs : la laïcité, la citoyenneté et le vivre ensemble.

- **La laïcité** est une valeur liée au respect mutuel qui implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. La mise en vie de cette valeur se traduit par l'accueil de tous les enfants et jeunes quelles que soient leur origine, leur culture, leur croyance et cela sans discrimination.
- **La citoyenneté** nécessite que la personne soit reconnue membre d'une société et qu'elle puisse participer activement à ses projets. Reconnaître la citoyenneté des mineurs, c'est reconnaître leur capacité à l'exercice de droits et de devoirs. Il est nécessaire de favoriser la participation des enfants et des jeunes, les adultes doivent les accompagner.
- **Le vivre ensemble** c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ».

Le projet éducatif est à différencier du projet pédagogique de l'ALSH.

La personne qui dirige l'ALSH (le directeur) concrétise le projet éducatif au travers d'un document que l'on nomme communément "projet pédagogique".

Le projet pédagogique **stimule la créativité et l'imagination des équipes**. Il est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil, résulte d'une préparation **collective** et traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. La totalité du projet n'est pas forcément écrite.

L'ALSH SIOULET – CHAVANON

Créée le 1^{er} janvier 2000, la Communauté de communes Sioulet – Chavanon a délégué en 2010 au Centre Intercommunal d'Action Sociale Sioulet - Chavanon son service d'Accueil de Loisirs afin de proposer une offre d'accueil des 4/17 ans adaptée au territoire.

En 2012, une étude a été réalisée sur les besoins d'accueil et d'équipements des enfants et jeunes de 0 à 18 ans du territoire Sioulet – Chavanon. La phase de diagnostic a permis de déterminer les potentiels et les besoins du territoire.

L'étude a donc préconisé un ensemble d'actions dont :

- **L'amélioration et le développement de l'offre ALSH (4/11 ans)**

Depuis avril 2013, l'accueil de loisirs propose une ouverture à la journée pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi dans des locaux dédiés, au camping de Bourg Lastic. L'amplitude horaire a donc été confortée et développée. Des repas chauds sont servis sur place. L'accueil de loisirs a d'ailleurs obtenu, en aout 2013, l'agrément d'ouverture aux enfants de 3 ans afin de répondre aux besoins d'accueil des enfants de moins de 6 ans du territoire (solarisation des enfants dès 3 ans).

- **Le développement de l'ALSH en direction des ados (11/17 ans)**

Depuis l'été 2013, l'accueil de loisirs propose un programme ados à chaque période d'ouverture. Une ouverture spécifique est proposée un samedi après-midi par mois pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets (création depuis janvier 2015 d'une Junior Association « La Sauce Bougnat »). Le service enfance jeunesse est par ailleurs intégré au CESC du collège de secteur et des projets partenariaux de prévention sont menés en concertation.

Le service enfance jeunesse est structuré autour de permanents, tous qualifiés en intervention auprès des mineurs.

L'augmentation de sa fréquentation est constante :

- 17 enfants/jeunes en moyenne/jour en 2012
- 30 enfants/jeunes en moyenne/jour en 2013 et
- 44 enfants/jeunes en moyenne/jour en 2014

La fréquentation du service de l'ALSH est en hausse, notamment chez les enfants de moins de 6 ans :

- Accueil du mercredi après-midi : sur 18 enfants accueillis en moyenne, 8 ont moins de 6 ans
- Accueil des vacances scolaires : sur 44 enfants/jeunes accueillis en moyenne, 10 ont moins de 6 ans

L'ALSH se situe dans les locaux du camping municipal de Bourg Lastic. Sa situation géographique permet d'accueillir les enfants de tout le territoire Sioulet- Chavanon. Grâce à un système de ramassage (secteur Herment/secteur Messeix) l'accès au service est centralisé (temps de trajet limité). Plus de la moitié des enfants et jeunes fréquentant l'ALSH proviennent de Bourg Lastic et Messeix.

Le site présente l'atout majeur d'être entouré d'espaces verts et arborés, à l'écart des routes passantes de Bourg Lastic, près des terrains de tennis et football. L'ALSH se compose de deux bâtiments dont un est exclusivement réservé au service de l'ALSH. Il s'agit d'un bâtiment destiné aux enfants de moins de 6 ans (espace sieste, coin lecture, jeux d'imitation, sanitaires adaptés) et de l'espace d'accueil de familles du matin et du soir. Le second bâtiment est partagé avec la Mairie puisqu'il s'agit de la salle des fêtes communale. Ce

bâtiment, qui possède une cuisine, est donc utilisé pour la partie repas du midi (pour tous les enfants) et est utilisé comme salle d'activités pour les 7/11 ans et les 12/17 ans. Ces bâtiments sont mis à disposition gratuitement par la commune de Bourg Lastic.

L'accueil des moins de 6 ans :

La PMI a délivré, en aout 2013, un agrément pour l'accueil maximum de 14 enfants de moins de 6 ans, par jour. Cette capacité d'accueil a été calculée en fonction de la configuration des locaux. Toutefois, le nombre d'enfants accueilli de moins de 6 ans ne cesse d'augmenter.

La PMI recense 24 naissances en moyenne par an sur le territoire Sioulet – Chavanon (de 2010 à 2014) et comptabilise 12 assistantes maternelles en activité. Les familles expriment fortement le besoin en moyen de garde chez les moins de 6 ans. Certaines familles font d'ailleurs appel à des assistantes maternelles hors communauté de communes pour faire garder leur enfant et, dès le début de la scolarisation, inscrivent leur enfant de 3 ans à l'ALSH.

L'accueil des 7/11 ans :

Les 7/11 ans sont les plus nombreux à fréquenter l'ALSH.

L'accueil des 12/17 ans :

Cette tranche d'âge est en pleine évolution avec une hausse de fréquentation significative. Depuis 2014, les ados disposent de leur propre programme, de leurs propres animateurs. Cette tranche d'âge, avec des attentes, des modes de vie spécifiques dispose d'activités et de temps d'accueil adaptés : soirées, sorties ciné, sport... Ils peuvent, malgré tout, se retrouver à partager les mêmes locaux que les 7/11 ans sur certains temps d'ouverture de l'ALSH.

Le projet du Pôle Enfance – Jeunesse :

Afin de conforter la politique petite enfance, enfance et jeunesse du territoire Sioulet – Chavanon, les élus souhaitent la création d'un Pôle Enfance Jeunesse Intercommunal. Ce pôle accueillera donc le Centre de Loisirs Intercommunal 3/11 ans, un Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et un espace dédié aux adolescents 12/17 ans.

Ce projet comprend la création d'un bâtiment neuf sur un terrain mis à disposition par la commune de Bourg Lastic pour la partie Centre de Loisirs et RAM et la restructuration du bâtiment que l'ALSH exploite actuellement pour les adolescents. Le terrain est situé au camping municipal de Bourg Lastic. Le terrain possède une superficie de 4668m².

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PROJET SIOULET CHAVANON

Article L551-1 du code de l'éducation : article D.521-12 du code de l'éducation

« Le projet éducatif formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet éducatif est un outil de collaboration locale qui peut rassembler à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation :

- le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'État concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.»

La Communauté de communes Sioulet – Chavanon souhaite, par l'intermédiaire de son Projet Educatif, **mobiliser toutes les ressources du territoire Sioulet - Chavanon afin de garantir la continuité éducative** entre, d'une part les projets d'écoles et, le cas échéant, les projets d'établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Ce projet doit donc permettre d'orchestrer les activités périscolaires et extrascolaires en lien avec le service public d'éducation. La Communauté de communes Sioulet Chavanon assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs éducatifs et pédagogiques retenus ainsi que l'animation de ces temps péri éducatifs.

La Communauté de communes Sioulet Chavanon assure l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

**Les objectifs éducatifs de la politique éducative
de la Communauté de communes Sioulet – Chavanon
sont les suivants :**

1. Vivre ensemble / Faire ensemble / Ouvrir :

- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, favoriser les liens intergénérationnels
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
- favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge, améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...)
- ouvrir des espaces aux familles

2. Épanouissement de l'enfant :

- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances,
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- favoriser l'acquisition de savoirs techniques

*Ces deux objectifs sont complémentaires et les actions menées
peuvent être transversales.*

Ces objectifs éducatifs sont ceux définis en concertation, par les membres du comité de pilotage constitué d'élus, de représentants de parents, des enseignants, du principal du collège de secteur, des partenaires institutionnels et financiers avec lesquels la collectivité œuvre au quotidien dans la mise en œuvre de sa politique enfance jeunesse.

1. Vivre ensemble / Faire ensemble / Ouvrir :

Au travers de ces **objectifs généraux**, la communauté éducative identifie et valide les **objectifs opérationnels** suivants, qui guideront l'équipe pédagogique dans la réalisation du projet pédagogique de l'ALSH Sioulet – Chavanon.

- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, favoriser les liens intergénérationnels,
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
- favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge, améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...)

Afin de remplir ces objectifs opérationnelles, l'équipe pourra donc s'appuyer sur les **pistes d'actions** suivantes (ces pistes ont fait l'objet d'échanges, discussions en comité de pilotage) :

Établir ensemble les règles de vie :

L'équipe d'animation favorisera l'apprentissage de la vie en collectivité et elle portera une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

Les règles de vie ne doivent pas être créées pour faire plaisir aux adultes, mais pour bien vivre ensemble. Pour chaque tranche d'âge, les animateurs devront discuter avec les enfants de ces règles. Il est important que l'adulte impose des limites nécessaires à l'enfant pour se structurer tout en respectant ses envies, ses refus et ses silences. L'adulte devra expliquer l'intérêt de ces limites et leur importance pour le respect de l'autre.

Choisir ensemble les activités :

Il faudra tenir compte de la différence d'âge des enfants afin de mieux répondre à leurs besoins pour les activités, les sorties, les spectacles, les rythmes de la journée et intégrer l'enfant au choix de ces activités. Pour les plus jeunes, l'équipe devra les aider à évoluer, grandir et acquérir une plus grande autonomie. Elle devra penser que ce public doit avoir des repères affectifs.

Des rencontres intergénérationnelles seront proposées et non imposées, en concertation avec les enfants. (ateliers divers tels que jeux d'autrefois à jeux d'aujourd'hui, cuisine, jardinage..., visites de musées ensemble). Possibilité de faire différents groupes permettant à ceux qui ne désirent pas participer de faire d'autres activités.

Connaissance du territoire : proposer des activités qui permettront à l'enfant de découvrir les richesses de son secteur. Actions transversales avec les associations à travers les actions menées.

Le territoire dispose d'une grande richesse avec ses nombreuses associations. Lors de la mise en place des plannings d'activités, les animateurs devront avoir à l'esprit que ce milieu associatif peut apporter une grande aide et être complémentaire à leur équipe.

Implication des familles :

Une qualité de relation avec les parents au quotidien :

L'équipe aura à cœur de mobiliser les compétences des parents. En effet, les parents sont des partenaires qui peuvent apporter leurs idées. L'échange et la motivation de chacun sont les clés d'une bonne intégration des enfants dans la vie de la structure.

- faire participer les parents à la vie du centre,
- faire partager des moments en commun avec leurs enfants,
- impliquer des parents dans certaines activités,
- consulter les parents sur les activités proposées...

Les aspects de responsabilités et de légitimité d'intervention lorsque les parents sont présents doivent être clairement identifiés, premièrement en équipe et secondement avec les parents.

2. **Épanouissement de l'enfant :**

Au travers de ces **objectifs généraux**, la communauté éducative identifie et valide les **objectifs opérationnels** suivants, qui guideront l'équipe pédagogique dans la réalisation du projet pédagogique de l'ALSH Sioulet – Chavanon

- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances,
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- favoriser l'acquisition de savoirs techniques,

Afin de remplir ces objectifs opérationnelles, l'équipe pourra donc s'appuyer sur les **pistes d'actions** suivantes (ces pistes ont fait l'objet d'échanges, discussions en comité de pilotage) :

Enfant auteur :

Libre expression, libre choix :

- permettre à l'enfant de proposer, d'argumenter, de critiquer
- créer des situations qui permettront à l'enfant de s'affirmer et d'exprimer des points de vue qui lui sont propres

Les choix d'activités se font après une série de propositions venant des animateurs comme des jeunes, après un débat collectif. Le choix retenu est ensuite analysé pour voir si tout le monde s'y retrouve.

-Propositions de journées et de demi-journées « surprise » qui seront en lien avec les souhaits exprimés des enfants.

Autonomie : L'enfant aura besoin d'être en confiance avec l'adulte. Au cours de la journée, les animateurs du centre de loisirs permettront à chaque enfant de prendre de petites responsabilités (responsable du nettoyage d'une table, aller chercher un papier dans les bureaux, aider à la préparation du goûter). L'adulte valorisera l'enfant dans ses choix et ses actions afin qu'il prenne confiance en lui et persévère dans ce qu'il fait. L'animateur pourra consulter les enfants pour élaborer les plannings d'activités (faire ensemble et enfant auteur). Les plus grands auront la possibilité de s'investir davantage dans l'organisation d'une sortie ou d'une activité (réserver et organiser avec l'aide d'un adulte).

Coopération et citoyenneté : L'apprentissage de la citoyenneté et la socialisation permettent à l'enfant de prendre conscience de son importance dans la vie en collectivité. Chaque étape de l'évolution de l'enfant doit être pris en compte afin de l'aider à se responsabiliser, à être davantage autonome et épanoui et à trouver sa place dans le groupe.

Chacun apprendra des différences des autres. Les enfants observent, comparent, imitent les autres et s'enrichissent mutuellement. L'ouverture de l'enfant au monde extérieur sera aussi favorisée par le biais de sorties culturelles afin de développer sa curiosité.

développer les compétences relationnelles et citoyennes de l'enfant :

(là aussi, les outils doivent être adaptés en fonction de l'âge)

- en favorisant son développement individuel et social : (lui donner la capacité d'exprimer un point de vue mais savoir écouter l'autre : capacité de débattre)
- en lui apprenant à « grandir » : lui faire prendre conscience de sa progression à travers la découverte de nouvelles activités, de sa participation au sein du groupe...
- en luttant contre l'incivilité et la violence : concernant un comportement violent le message doit être clair : on ne répond pas à la violence par la violence. Un groupe de parole où les enfants qui

le désirent viennent s'exprimer sera mis en place régulièrement. L'enfant peut exposer un problème qu'il a rencontré avec un autre sans le nommer. Le groupe peut donner son avis, des conseils... la prise de parole est gérée par l'animateur.

Au contact des autres, l'enfant se socialise, et ainsi intègre les règles de vie collective basées sur le respect de l'autre et de l'environnement.

Rythme de l'enfant :

Le rythme de chacun doit être respecté tout au long de la journée. Des temps calmes et/ou la sieste seront proposés systématiquement après le repas.

Concernant les plus jeunes, les enfants auront la possibilité de se réveiller à leur rythme.

Pour les plus grands, ne faisant pas la sieste, l'équipe proposera un temps calme (jeux de société, lecture, musique, dessins...). Ce moment favorisera le repos de l'enfant.

Le repas : Le personnel s'efforcera d'instaurer un rituel au moment du repas : se laver les mains, rester assis pendant le repas, garder sa serviette, goûter aux plats (sans pour autant forcer l'enfant), mais aussi être poli.

Les activités : Il est important que l'enfant en arrivant s'approprie les lieux et que différents jeux soient à sa disposition. Des coins aménagés faciliteront cette appropriation.

L'adulte proposera des activités décrites à l'avance dans le planning (peinture, jeux, activités manuelles,...). Ces activités pourront relever des choix des enfants.

Plaisir : pour que l'enfant puisse dire : « c'est que du bonheur ! » Au-delà d'un simple mode de garde, le centre est un véritable lieu de vie, de découverte, le tout associé à un projet éducatif. L'équipe d'animation se mobilise à chaque période de vacances pour proposer des programmes variés et adaptés.

Au fur et à mesure de son investissement, l'enfant devra comprendre la notion de plaisir dans l'effort et la satisfaction d'avoir réalisé quelque chose.

Le comité de pilotage a souhaité souligner deux points importants qui cadreront les intentions éducatives mais qui ne sont pas des objectifs éducatifs. Ces points relèvent d'une volonté dans l'organisation de l'ALSH en Sioulet – Chavanon.

Conditions d'accueil :

Les enfants sont accueillis à la journée, à la demi-journée de 8h00 à 18h00. Les activités sont différenciées en fonction de l'âge des enfants – groupe 3/5 ans, 6/8 ans, 9/11 ans et 12/17 ans. L'accueil et le départ sont échelonnés. Un repas chaud servi sur place est proposé le midi. Un service de ramassage est en place afin de transporter les enfants de leur commune de résidence à l'ALSH.

Sécurité : physique, affective et morale

La sécurité est primordiale. Pour cela, la vigilance, l'anticipation et le respect des normes de sécurité sont indispensables pour rassurer l'enfant et sa famille. L'équipe se doit d'être à l'écoute des besoins des parents et des enfants. L'enfant doit sentir que ses parents ont confiance dans les professionnels qui l'accueillent et ceux-ci ont besoin d'être reconnus dans leurs compétences.

LES MOYENS MOBILISES

Pour assurer sa mise en place, la Communauté de communes mobilise un ensemble de **ressources humaines** internes dédié à l'enfance - jeunesse :

une **coordinatrice enfance-jeunesse / responsable du service enfance-jeunesse** (animateur territorial, titulaire du DUT Carrières Sociales, option animation sociale et socioculturelle) qui a pour missions :

- la participation à la définition du projet global de la collectivité et des orientations stratégiques en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et éducation,
- l'assistance et conseil aux élus,
- le pilotage opérationnel des projets et dispositifs contractuels petite enfance, enfance, jeunesse et éducation (PEDT, CEJ...),
- la gestion administrative et financière du service,
- l'encadrement, gestion et organisation des services et équipements liés à la petite enfance, enfance, jeunesse et à l'éducation (ALSH périsco, extrascolaire, Pôle Enfance Jeunesse, RAM...) et des équipes du service,
- la direction de l'ALSH Multi-accueil pour les TAP,
- la direction adjointe de l'ALSH extrascolaire/périscolaire du mercredi après-midi
- le développement des partenariats

une **directrice d'ALSH** (en cours de validation BAFD) qui a pour missions :

- la gestion de l'ALSH extrascolaire/périscolaire du mercredi après-midi dans le cadre de la réglementation fixée par la DDCS
- la direction adjointe du multi-accueil pour les TAP
- la gestion administrative et budgétaire de l'ALSH (gestion de plannings animateurs, heures de présences CFA/MSA, budget prévisionnel et compte de résultat...)
- la direction de l'équipe d'animation et impulser la dynamique de projets auprès de l'équipe permanente (projet péda/projet de direction/projet d'animation/projet des enfants...)
- la sécurité physique, affective et psychologique des enfants/jeunes
- la sécurité de l'équipe et des locaux
- la transition entre milieu familial, milieu scolaire et milieu péri/extra-scolaire

4 animateurs référents (adjoint d'animation) à mi-temps qui ont pour missions :

- la conception et l'animation des activités adaptées aux enfants/jeunes fréquentant l'Accueil de Loisirs (temps de péri/extra scolaires)
- la sécurité physique, affective et psychologique des enfants/jeunes
- l'intégration dynamique à une équipe d'animation et la participation à l'enrichissement de la vie d'équipe

10 animatrices (ATSEM, Agent technique, adjoint technique -> toutes qualifiés BAFA ou diplôme équivalent) mises à disposition, via un conventionnement communes/communauté de communes et qui ont pour missions :

- l'animation des activités adaptées aux enfants/jeunes fréquentant l'Accueil de Loisirs pendant les TAP

- un **panel d'intervenants** extérieurs qui ont pour missions :

- - l'animation d'activités de qualité et cohérentes avec les objectifs définis (auto-entrepreneurs, prestataires, bénévoles, vacataires...)

Les ressources humaines mobilisées sont donc nombreuses :

Associations locales, intervenants bénévoles, partenaires du PEDT : Ecole de Musique et de Danse Intercommunale, les Amicales des Pompiers de Bourg-Lastic, Messeix et Herment, l'association de Country de Messeix, l'Amicale Laïque de Messeix, le Comité de Jumelage de Messeix, T'airaventures, l'ONF, le CRPF, le SMCTOM, l'association d'astronomie, le réseau intercommunal des bibliothèques, les cuisiniers de l'Ecole de Messeix et du RPI Herment-Verneugheol, les cuisiniers de l'Ehpad de Bourg Lastic, Associations de pêche, de Chasse, infirmier scolaire...

Des prestataires de qualité : Florence DELBOS (professeur de Gymnastique diplômée), Julien TINET (Commerçant – Magasin d'informatique), Jean François LABAT (intervenant diplômé sport), Pierre Ganne (animateur du patrimoine)...

Pour assurer sa mise en place, la Communauté de communes mobilise un ensemble de **ressources matérielles** dédié à l'enfance - jeunesse :

- des locaux et des espaces dédiés et reconnus par les enfants/jeunes et les familles
- des outils de communication aux familles
- un véhicule (mini bus de 9 places)

Pour assurer sa mise en place, la Communauté de communes mobilise un ensemble de **ressources financières** dédié à l'enfance - jeunesse :

- un budget propre réparti en trois services :
 - Accueil de Loisirs TAP
 - Accueil de Loisirs extrascolaire (vacances + mercredi après-midi)
 - Activités du Croq'Loisirs

Pour assurer sa mise en place, la Communauté de communes mobilise **un ensemble de modalités d'exercice** adaptées dédié à l'enfance - jeunesse et à la spécificité du territoire :

- des modalités tarifaires
- un règlement intérieur
- des modalités de suivi et d'évaluation du projet

ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ALSH SIOULET – CHAVANON

Une évaluation, c'est quoi ?

L'évaluation est un processus de comparaison entre un objet observé et un modèle de référence construit par celui qui évalue. Ainsi, on peut mettre en rapport :

- les résultats avec les objectifs selon le critère d'efficacité
- les moyens avec les résultats selon le critère d'efficience
- les objectifs avec les finalités selon le critère de pertinence
- les moyens par rapport aux objectifs selon le critère de cohérence

Un critère est un qualificatif exprimant l'appréciation de l'élément à évaluer, c'est -à-dire le jugement (point de vue, opinion) sur celui-ci. Il caractérise le rapport entre un élément évalué et un élément de référence et il s'exprime par des indicateurs. Pour un critère, il peut y avoir plusieurs indicateurs.

Un indicateur est un élément observable, concret, constituant le signe, la trace de la présence d'un phénomène et permettant la mesure du niveau de ce phénomène. Il est quantitatif (nombre ou taux) ou qualitatif. Il renvoie toujours, du moins implicitement, à des critères. Il peut être formulé de façon très précise ou plus générique comme un type d'informations semblables à recueillir.

L'évaluation est une démarche qui vise à donner de la valeur, prendre du recul, émettre un constat sur une situation et prendre des décisions, au regard des finalités de départ et des objectifs du projet. Le projet éducatif fera l'objet d'évaluations régulières et concertées. L'évaluation se situe, en effet, dans une démarche logique d'amélioration continue du service. Elle devra être partagée de la conception au bilan.

C'est un outil au service de la démarche de progrès et d'amélioration continue des actions.

Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence.

Indicateurs d'évaluation du Projet Educatif Sioulet – Chavanon :

L'évaluation devra répondre aux questions posées ci-dessous mais elle reste modulable, ajustable et les modalités d'évaluation peuvent changer en cours de Projet.

Pour réaliser cette évaluation, plusieurs techniques et outils seront utilisés :

- observation
- réunion d'animateurs
- réunion avec les enfants et questionnaires remplis avec eux
- questionnaires d'évaluation auprès des familles/équipes enseignantes/partenaires...
- échanges avec les associations
- statistiques et fréquentation

Volet « Vivre ensemble » :

=> Qu'est ce qui va me permettre de dire que cet objectif est atteint ?

- favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité,
 -
- favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie,
 - Règles de vie co-construites (photo langage), appropriation par les enfants selon les tranches d'âge
 - Choix dans les activités
- favoriser les liens intergénérationnels,
 - Nombre d'ateliers intergénérationnels mis en œuvre par an
 - Nombre de projets menés en collaboration avec l'EHPAD, SAD, Club des aînés...
- amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
 - Nombre d'activités diversifiées
- favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge,
 - Temps prévu de rencontre entre tranche d'âge (repas du midi, goûter, inter centres...)
 - Projet vidéo et travail sur l'image des filles/femmes dans les médias
- améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...)
 - Grille d'entretien avec les animateurs
 - Nombre d'animateurs en formation / en situation de transmission

Volet « Epanouissement de l'enfant » :

=> Comment peut-on mesurer l'atteinte de ces objectifs ?

- permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix,
 - Outil d'évaluation : Bien, Bof, beurk
 - Diversification des activités et sorties pour proposer l'ouverture artistique, culturelle, sportive, scientifiques...
- permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances,
 - Rythme avec temps calme, coin repos et lecture, durée de l'activité, activité non obligatoire
- favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),
- favoriser l'acquisition de savoirs techniques

Volet « Fonctionnement et aspect humain de l'ALSH » :

=> Comment peut-on mesurer l'atteinte de ces objectifs ?

- Satisfaire les familles et les enfants
 - Nombre d'enfants inscrits et statistiques du service
 - Entretien et questionnaires
 - Modification des habitudes familiales (travail, heures de coucher des enfants...)
 - Activités égalitaires pour tous
 - Adaptation des activités selon les tranches d'âge
- Transmettre le projet éducatif
 - Nombre de réunions du COPIL
 - Nombre de parents, d'enseignants, d'intervenants présents aux réunions
 - Intégration au Conseil d'Ecole + CESC
 - Changement des modalités de travail partenarial entre tous les acteurs (projets communs...)
 - Définition de la conception éducative
- Lien entre les professionnels de l'équipe de direction/équipe pédagogique et les élus
 - Nombre de réunions et rencontres
 - Organisation de l'équipe (prépa, concertation, formation, entretien annuel d'évaluation...)
 - Processus de professionnalisation (entrée en formation, qualification...)

***Pour chaque questionnement, il semblera indispensable
de composer l'évaluation en considérant :***

***Les satisfactions,
Les problématiques repérées,
Les ajustements souhaitables,
Les éléments à intégrer dans la nouveau Projet***

Enfants	Les enfants se montrent disponibles aux apprentissages et aux activités	Prise en compte des besoins des enfants Compréhension des étapes de la journée (sécurisation) Expression de leur fatigue	Évolution de nombre d'enfants participant aux temps périscolaires Reconnaissance des personnels en fonction de la période Capacité le matin de se projeter aux activités du soir Capacité d'exprimer leur « état » du moment (avec des items imagés) Choix d'activités en temps périscolaire (plutôt calme, plutôt active individuelle, plutôt active et collective)	Quantitatif Questions aux enfants Questions aux enfants (le matin) Recueil de leurs avis, à échéances régulières, en temps scolaire et périscolaire Prise d'informations sur le registre d'inscriptions aux activités (si les enfants ont le choix de leurs activités)
	Place des enfants dans la démarche PEDT	Participation des enfants à des prises de décisions Satisfaction des enfants sur les propositions en temps périscolaires	Existence d'instances de concertation ouvertes aux enfants Nombre de propositions des enfants prises en compte L'activité t'a plu ? (Pourquoi ?)	Questions qualitatives Quantitatif et qualitatif Questions aux enfants
Intervenants des temps périscolaires et enseignants	Les temps de transition sont-ils sécurisés et sécurisants ?	Répartition des rôles au moment de la transition temps scolaire et périscolaire Communication entre les acteurs au sujet des enfants	Formes d'organisation Outils utilisés (listes, affichages...) Type d'informations qui transitent Supports de communication (réunions, cahiers de liaison...)	Documents utilisés ou discussion avec les acteurs
	Le PEDT favorise-t-il de nouveaux partenariats ?	Collaborations entre enseignants et intervenants des temps périscolaires Continuité entre les temps scolaires et périscolaires	Nombre de projets communs Utilisation d'outils communs (charte, règles de vie, cahiers des enfants...)	Quantitatif et qualitatifs Documents réalisés
Intervenants des temps périscolaires	Leurs actions s'inscrivent-elles dans les objectifs du PEDT ?	Cohérence de leurs actions avec les objectifs du PEDT	Connaissance du PEDT Participation aux réunions Relations avec les autres acteurs Modes d'évaluation choisis	Questions aux intervenants Quantitatif Discussion sur leurs outils de communication Questions qualitatives
	Ont-ils les moyens de réaliser ces objectifs ?	Adaptation des moyens aux objectifs	Durée de l'intervention Matériel et locaux Temps de préparation des interventions	Questions qualitatives aux intervenants

Enseignants	Les enseignants se sentent-ils impliqués dans le débat éducatif et le PEDT ?	Participation à la réflexion et aux actions	Nombre d'enseignants présents aux réunions d'information et aux COPIL
	Le PEDT prend-il en compte et sert-il le projet de votre école ?	Cohérence au niveau des objectifs	Nombre d'objectifs partagés entre projet d'école et PEDT

